

BUREAU COMMUNAUTAIRE LE LUNDI 6 DÉCEMBRE 2021 COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS

Rapporteur Monsieur Cyril LAURENT Président CCSSOM

Délibérations du Bureau prises dans le cadre de la délégation du Conseil Communautaire (Délibération D2020-0060 du 20 juillet 2020)

N° de délibération	Objet de la délibération	Date de la délibération
BC2021_014	Dépôt d'une déclaration préalable sur le local de la régie eau et assainissement à Bagneux	08/12/2021
	Dans le cadre de sa compétence eau et assainissement, la CCSSOM dispose d'un local situé sur la commune de Bagneux. La partie vétuste de ce local doit être démolie. Après destruction, il sera nécessaire de procéder au ravalement du mur qui supporte actuellement le local.	
	Cette opération est soumise à déclaration préalable.	
	Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2020-0060 en date du 20 juillet 2020, portant délégation au Bureau Communautaire le droit de déposer les déclarations préalables de travaux, les permis de construire ou d'autorisation de lotir, et autres autorisations d'occupation du sol ;	
	Considérant qu'il est nécessaire de déposer une déclaration préalable pour la réalisation de cette opération ;	
	Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,	
	Et après en avoir délibéré,	
	Le Bureau Communautaire, à l'unanimité,	
	DECIDE	
	D'AUTORISER Monsieur le Président à déposer la déclaration préalable en mairie de Bagneux.	